

Dossier de souscription

123CAPITAL PME II



MODE D'EMPLOI

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT



Cette fiche a pour objectif de s'assurer que le produit est bien adapté à votre situation patrimoniale, à votre expérience et à vos objectifs en matière d'investissement. Elle vise à protéger les souscripteurs.

Cette fiche doit être dûment complétée et jointe au dossier de souscription. 123Venture pourra refuser toute souscription dont la fiche de connaissance client n'est pas intégralement et correctement remplie ou, si au vue des informations fournies, il apparaît que le produit n'est pas adapté à votre situation patrimoniale ou fiscale.

Exemples de cas de refus : *Si votre situation financière ne vous permet pas d'épargner une partie suffisante de vos revenus ou si vous estimez que l'investissement dans le FIP 123Capital PME II ne répond pas à vos objectifs d'investissement.*



Vous êtes dispensé de joindre la fiche de connaissance client si votre conseiller financier a le statut de Conseiller en Investissement Financier (CIF) et s'il a, dans ce cadre, déjà vérifié ces informations lors du questionnaire d'entrée en relation.

PARTIE I : RÉCÉPISSÉ DE DÉMARCHAGE FINANCIER

- Vous devez cochez l'une des deux cases (1er ou 2ème cas) ;
- Vous devez compléter les informations concernant votre conseiller financier ;
- Vous devez dater, signer et apposer la mention «lu et approuvé» sur le récépissé (pour chacun des signataires).

Attention, si vous avez été démarché (2ème cas), vous avez droit à un délai de réflexion. Ainsi, après avoir rempli et daté la partie I «Récépissé», vous devez attendre 3 jours ouvrés minimum (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant de dater et signer la partie II, «Souscription».

Exemple : Si vous êtes démarché le vendredi 10 avril et que vous remplissez le Récépissé à cette date, vous pourrez signer et dater le Bulletin de souscription à partir du mercredi 15 avril.

PARTIE II : SOUSCRIPTION

- Vous devez souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 3 parts ;
- Vous ne devez pas arrondir le montant total de la souscription ;
- Si vous souhaitez que vos parts soient livrées sur votre compte-titres, veuillez joindre impérativement le RIB de ce compte-titres ;
- Vous devez dater, signer et apposer la mention «lu et approuvé» sur le bulletin de souscription en respectant l'éventuel délai de réflexion (Cf. Partie I ci-dessus) ;
- Votre chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel ;
- Vous devez libeller votre chèque à l'ordre du FIP 123Capital PME II ;
- Vous devez vous assurer que la date du chèque soit la même que celle portée sur la partie II «Souscription».

NE RIEN OUBLIER !



Nous vous remercions de vérifier que toutes les cases ci-dessous sont bien cochées avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

- **Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété**
- **La fiche de connaissance client si nécessaire (Cf. procédure ci-dessus)**
- **Un chèque à l'ordre du FIP 123Capital PME II**
- **Une copie de la pièce d'identité (en cours de validité) de chaque signataire**
- **Un relevé de compte-titres (RIB) si nécessaire**

Veuillez envoyer l'ensemble des documents ci-dessus à votre conseiller habituel ou à 123Venture, 41 boulevard des Capucines-75002 PARIS